

ADHESION à l'association « club utilisateurs WinM9 »

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N°73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'Etablissement, modifié,

Vu le programme d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

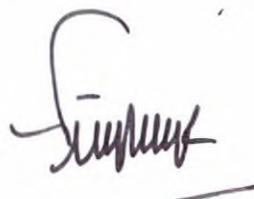
Vu le rapport du Directeur Général,

Sur proposition du Président,

- autorise le directeur général à adhérer à l'association « club utilisateurs WinM9 »,
- autorise le directeur général à verser à cette association une cotisation annuelle (40€ au titre de l'année 2018).

VU ET APPROUVE
LE **12 JUIL. 2018**
Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes
François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER